

V13.02.01.02.01 3553673396 CV-202-YE NOT FRFR

33335536733961 23 FSM-T68-554



Numéro de l'avis de contravention
3553673396

NOTICE DE PAIEMENT

Le délai de paiement de cette amende forfaitaire commence le : 10/04/2015

ATTENTION !

Le paiement de l'amende correspondant à l'infraction "EXCES DE VITESSE INFÉRIEUR A 20 KMH PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISÉE INFÉRIEURE OU ÉGALE A 50 KMH" commise le 11/03/2015 à 17h07 entraîne la reconnaissance de l'infraction, le retrait de point(s) correspondant, et met fin à l'action publique (article 529 du Code de procédure pénale et article L. 223-1 du Code de la route).

COMMENT PAYER CETTE AMENDE FORFAITAIRE ?

Pour éviter toute contestation sur la date de règlement, un moyen rapide et sûr : le paiement par carte bancaire ou smartphone.

MOYENS DE PAIEMENT

donnant droit à un délai supplémentaire de 15 jours pour bénéficier du tarif minoré ou du tarif forfaitaire

Date limite de paiement minoré : 10/05/2015
Date limite de paiement forfaitaire : 09/06/2015

Paiement par carte bancaire

- sur le site internet : www.amendes.gouv.fr
- au téléphone au 0811 10 10 10 (coût d'un appel local)

Paiement par smartphone

- Téléchargez gratuitement l'application « amendes.gouv » sur App Store ou Google Play et scannez le flashcode ci-contre



Paiement par carte bancaire ou en espèces

- auprès des débiteurs de tabac agréés « Paiement électronique des amendes » (timbre amende dématérialisé)
- au guichet d'un centre des finances publiques

Important : pour régler selon ces modalités, vous aurez besoin du **numéro de télépaiement complet** ou du **flash code** figurant sur la carte de paiement.

AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

Date limite de paiement minoré : 25/04/2015
Date limite de paiement forfaitaire : 25/05/2015

Paiement par chèque

- Etablissez votre chèque libellé en euros à l'ordre du Trésor public.
- Joignez la carte de paiement ci-dessous pour servir de référence **sans l'agrafer ni la coller**.
- Envoyez le tout, sans autre document, **en utilisant l'enveloppe retour à affranchir**.

Paiement par timbre amende

- Collez, sur l'emplacement réservé de la carte de paiement ci-dessous, la partie à envoyer du timbre amende
- Envoyez le tout **en utilisant l'enveloppe retour à affranchir**.

Important : l'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement. Elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

DANS LES CAS CI-DESSUS, DÉTACHEZ ET UTILISEZ OBLIGATOIREMENT CETTE CARTE DE PAIEMENT POUR PAYER L'AMENDE

CARTE DE PAIEMENT



Date de l'avis : 10/04/2015

DORE NADINE
DIOGO
8 RUE CLOS DES CAPUCINS
21200 BEAUNE

9000



Si vous payez par timbre amende, collez ci-dessous la partie à envoyer du timbre amende.
Afin d'éviter toute erreur, si vous payez par timbre amende, veuillez ne pas effectuer d'autres règlements par chèque dans le même courrier

N° de Télépaiement

33335536733961

Clé

23



CENTRE D'ENCAISSEMENT
TSA 69089
35908 RENNES CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

902020 8352 2824

2/3

1

14

FSM-T68-554